



Date de convocation : 31/03/2023
Date de publication : 11/04/2023

Date d'affichage : 31/03/2023
Mode de publication : Mise en ligne

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION N° 36 /2023

OBJET :	AVIS SUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ET DE TROIS POSTES DE LIVRAISON / TRANSFORMATION PAR LA CS DE SANCOINS / VALECO				
<i>Nomenclature :</i>	<i>2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
18	21	17	1	3	
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Nicolas BARDON				

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en séance ordinaire en mairie, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Louis DUMAREST, Isabelle DESSEIGNE, Claude GEFFARD, Martine DRAGAN, Laurent ROUGELIN, Ginetto ANZIL, Nadège VALENTI, Michel ROUSSELET, Martine GODILLON, Gérard JAMET, Jean-Claude LETEL, Yves DAGOURET, Florence BAILLY, Carole BÉNARD, Nicolas BARDON, Audrey GRIOT, Guillaume COUROUX.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Sandrine BELIN	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre GUIBLIN
Monsieur Jacques JAMET	a donné pouvoir à	Monsieur Laurent ROUGELIN
Madame Laetitia GLORIAU	a donné pouvoir à	Madame Isabelle DESSEIGNE

Absentes excusées : Mesdames Karine AUBLANC et Sodia PHILIPPEAU.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal de la Ville de Sancoins ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le courrier recommandé avec avis de réception en date du 20 février 2023, la DDT du Cher sollicitant l'avis du Conseil Municipal dans le cadre de l'instruction des permis de construire PC 018 242 22 00007, PC 018 242 22 00008 et PC 018 242 22 00009, sur le projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Sancoins ;

Vu les dispositions des articles L.122-1 et R.122-7 du Code de l'environnement prévoyant que la commune est appelée à donner son avis sur le projet, dans un délai de deux mois suivants le courrier de la DDT, au titre de l'évaluation environnementale ;

Considérant le dossier de déclaration Loi sur l'eau déposé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire :

- *émet un avis favorable sur ce projet (dossier de déclaration Loi sur l'eau annexé) ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.*

Délibération adoptée à la majorité.

1 Contre (Carole BÉNARD)

3 Abstentions (Ginetta ANZIL, Martine GODILLON et Gérard JAMET).

A Sancoins, le 7 avril 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Pierre GUIBLIN

Le secrétaire de séance,

Nicolas BARDON